

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

 · Nom du produit : **BORAVI WG**

· Numéro d'enregistrement AMM n° 2140040

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Insecticide

· Emploi de la substance / de la préparation Agriculture

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

Raison Sociale : GOWAN FRANCE SAS.

Adresse : 5, rue du Gué -77139 Puisieux (France)

Téléphone : +33.164.366.161 Fax : +33.160.447.061

odeneufbourg@gowanco.com

· Service chargé des renseignements : sds@gowanco.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+33.145.425.959

 Société /Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)"

CHEMTREC, 24 heures de téléphone d'urgence: +1 703 527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.06.2017

Révision: 20.06.2017

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS06 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

phosmet (ISO)

· Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe2 : Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

SPe3: Pour protéger les arthropodes/insectes non-ciblés appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

SPe8: Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser au moment où les abeilles sont activement à la recherche de nourriture, appliquer donc le produit tôt le matin ou tard le soir.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique : Mélanges Insecticide, Granulé dispersable dans l'eau (WG)

· Description : Mélange

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.06.2017

Révision: 20.06.2017

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 2)

· **Composants dangereux :**

CAS: 732-11-6	phosmet (ISO)	50,0%
EINECS: 211-987-4	☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	

· **SVHC****COMPOSANTS DANGEREUX ADDITIONNELS**

CAS	CE	Nom	Pictogramme	Mention de danger H phrase	Teneur en % m/m
68081-81-2	268-356-1	Acide benzènesulfonique alkyl C10-C16, sel de sodium	SGH05 SGH07 Danger	H318 H302, H315	<3
24938-91-8		Alcool tridécylique éthoxylé	SGH05 SGH07 Danger	H318, H302	<3
68411-30-3	270-115-0	Acide benzènesulfonique alkyl C10-C13, sel de sodium	SGH05 SGH07 Danger	H318, H302 H315, H412	<3

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· **Remarques générales :**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation :**

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.
Transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

· **Après contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

· **Après contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser le sujet à un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle, en lui montrant l'étiquette.

· **Après ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Nom du produit : **BORAVI WG**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, peuvent se former :
 - monoxyde de carbone (CO)
 - dioxyde de carbone (CO₂)
 - monoxyde d'azote (NO)
- **5.3 Conseils aux pompiers** Aucune donnée n'est disponible
 - **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 - **Préventions des incendies et des explosions :**
Manipuler dans des zones bien ventilées.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Équipements et procédures recommandés:
Pour la protection individuelle, voir section 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas respirer les poussières.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Équipements et procédures interdits:
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.06.2017

Révision: 20.06.2017

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 4)

- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
 Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
 Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
 - **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
 Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Composants présentant des valeurs limites biologiques :** Aucune donnée n'est disponible
 - **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement :**
 Aucune donnée n'est disponible
 - **Remarques supplémentaires :**
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Équipement de protection individuel :**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - **Protection respiratoire :**
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 - **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes la norme NF EN374.
 La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

- **Matériau des gants**

Type de gants conseillés:

- Néoprène (Polychloroprène)
- Butylcaoutchouc (Isobutylene-isoprene)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.06.2017

Révision: 20.06.2017

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 5)

· Protection des yeux :



Lunettes de protection

Éviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes la norme NF EN166.

· Protection du corps : Éviter le contact avec la peau.

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect :

- Forme : Granulés
- Couleur : Marron clair
- Odeur : Caractéristique
- Seuil olfactif : Non déterminée.

· valeur du pH : 7,0 (Dispersion aqueuse 1%)

· Changement d'état

- Point de fusion : Non déterminée.
- Point d'ébullition : Non déterminée.

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non inflammable

· Température d'inflammation :

- Température de décomposition : Non déterminée.

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion :

- Inférieure : Non déterminée.
- Supérieure : Non déterminée.

· Pression de vapeur : Non applicable.

· Densité de tassement à 20 °C: 0,566 g/cm³

- Densité relative Non applicable.
- Densité de vapeur: Non applicable.
- Taux d'évaporation: Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

- l'eau : Dispersable

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminée.

· Viscosité :

- Dynamique : Non applicable.
- Cinématique : Non applicable.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.06.2017

Révision: 20.06.2017

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Aucune donnée n'est disponible· **10.2 Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

· **Décomposition thermique/conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

· **10.4 Conditions à éviter** Eviter l'humidité.· **10.5 Matières incompatibles** : Aucune donnée n'est disponible.· **10.6 Produits de décomposition dangereux** :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

- monoxyde d'azote (NO)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë** :

Toxique en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :**IMIDAN 50 WG**

Oral	LD50	377 mg/kg (conseil) (male)
		275 mg/kg (conseil) (female)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (conseil)

· **Effet primaire d'irritation** :· **de la peau** : Non irritant· **des yeux** :

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves

· **Sensibilisation** : Non sensibilisant· **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** Aucune donnée n'est disponible.· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Aucune donnée n'est disponible.· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Effets cancérogène:

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée n'est disponible.

Effets interactifs

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.06.2017

Révision: 20.06.2017

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 7)

Aucune donnée n'est disponible.

Absence de données spécifiques
Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

Substances

Substance de toxicité aiguë de catégorie 1 :

PHOSMET (ISO) (CAS N732-11-6) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Substance de toxicité chronique de catégorie 1 :

PHOSMET (ISO) (CAS N732-11-6) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mélange

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons

CL50 (96 h) = 0,36 mg produit/l (*Oncorhynchus mykiss*)

Toxicité vis-à-vis des invertébrés aquatiques

CE50 (48h) = 4,04 µg produit/l (*Daphnia magna*)

Toxicité vis-à-vis des algues

CEr50 = 52,8 mg produit/l (*P. subcapitata*)

· **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Aucune donnée n'est disponible.

· **Effets écotoxiques** :

· **Remarque** : Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Autres indications écologiques** :

· **Indications générales** : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT** : Aucune donnée n'est disponible.

· **vPvB** : Aucune donnée n'est disponible.

· **12.6 Autres effets néfastes** Aucune donnée n'est disponible.

FR

(suite page 9)

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

2783

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

UN2783, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ SOLIDE TOXIQUE (phosmet (iso))

· **IMDG, IATA**

PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ SOLIDE TOXIQUE (phosmet (iso))

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG**



· **Classe**

6.1 Matières toxiques.

· **Étiquette**

6.1

· **IATA**



· **Class**

6.1 Matières toxiques.

· **Label**

6.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

III

(suite page 10)

FR

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 9)

· 14.5 Dangers pour l'environnement :	<i>Le produit contient des matières dangereuses pour l'environnement : phosmet (ISO)</i>
· Marine Pollutant :	<i>Oui</i>
· Marquage spécial (ADR) :	<i>Signe conventionnel (poisson et arbre)</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Attention: Matières toxiques.</i>
· Indice Kemler :	<i>60</i>
· No EMS :	<i>F-A,S-F</i>
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport :	
· Quantity limitations	<i>On passenger aircraft/rail: 100 kg On cargo aircraft only: 200 kg</i>
· ADR	
· Quantités exceptées (EQ) :	<i>E1</i>
· Quantités limitées (LQ)	<i>5 kg</i>
· Quantités exceptées (EQ)	<i>Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g</i>
· Catégorie de transport	<i>2</i>
· Code de restriction en tunnels	<i>E</i>
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	<i>5 kg</i>
· Excepted quantities (EQ)	<i>Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g</i>
· "Règlement type" de l'ONU :	<i>UN2783, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ SOLIDE TOXIQUE (phosmet (iso)), 6.1, III</i>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Évaluation de la sécurité chimique Aucune donnée n'est disponible.

· Prescriptions nationales :

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Dispositions particulières :
Aucune donnée n'est disponible.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux : Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.06.2017

Révision: 20.06.2017

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 10)

1977

Pour les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation, ou l'exposition aux agents suivants:

-Phosphore et composés, notamment les esters phosphoriques, pyrophosphoriques, triphosphoriques, ainsi que les autres composés organiques du phosphore.

- Nomenclature des installations classées (Décret n°2014-285 du 3 mars 2014) :

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

4140 Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (H301) dans le cas où ni la classification de toxicité aiguë par inhalation ni la classification de toxicité aiguë par voie cutanée ne peuvent être établies, par exemple en raison de l'absence de données de toxicité par inhalation et par voie cutanée concluantes.

1. Substances et mélanges solides.

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :

a) Supérieure ou égale à 50 t	A	I
b) Supérieure ou égale à 5 t, mais inférieure à 50 t	D	-

4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :

1. Supérieure ou égale à 100 t	A	I
2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	DC	-

(Quantité seuil bas au sens de l'article R. 51110 : 100 t

Quantité seuil haut au sens de l'article R. 51110 : 200 t)

Régime : A : autorisation ; D : déclaration ; C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon : rayon d'affichage en kilomètres.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisés à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique** : Supply Chain

· **Contact** : sds@gowanco.com

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.06.2017

Révision: 20.06.2017

Nom du produit : BORAVI WG

(suite de la page 11)

· Acronymes et abréviations :*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1***· * Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR